

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

499/2026

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Objet : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Règlementation circulation pour une battue – Allée de la Moinerie

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6ème et 8ème parties ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;
Vu le Code de la route ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29/05/2026 portant autorisation de chasser avant l'ouverture générale dans le département du Loir et Cher pour la saison cynégétique 2026-2027 ;
Vu la demande de l'Amicale des Chasseurs Propriétaires des Forêts des Montangeons, domiciliée 51 rue du Rantin 41200 Romorantin-Lanthenay et représentée par M. Claude Sarrazin, titulaire du droit de chasse sur les parcelles communales concernées ;
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer toute circulation, Allée de la Moinerie, afin de permettre le bon déroulement d'une battue, le dimanche 16 août 2026 de 06h00 à 12h00 ;
Afin de préserver la sécurité publique ;

- A R R E T E -

Article 1 : Pendant la durée de la battue, l'Allée de la Moinerie sera barrée à toute circulation (véhicules, deux roues et piétons), le dimanche 16 août 2026 ;

Article 2 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 12 août 2026

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte

Publié ou notifié le

13 AOUT 2026

Date de mise en ligne sur le site internet :

14 août 2026

Par délégation du Maire,
L'Adjoint,



Christophe THEODON